

Pôle Cohésion Sociale
Direction de l'Insertion et du Logement
Dossier suivi par Sandrine PAULY
05 44 30 24 97
spauly@creuse.fr

A l'attention de Mme La Directrice Régionale
Agence de Services et de Paiements
Direction Régionale Nouvelle Aquitaine
Site Bordeaux
91 rue Nuyens
CS 81811
33072 BORDEAUX CEDEX

Guéret, le

Objet : Courrier de reconduction ACI 2025

Madame la Directrice Régionale,

Conformément aux articles 3 et 8 de la convention du 25 juillet 2023, j'ai le plaisir de vous informer que le Département de la Creuse reconduit pour une durée d'un an la mission confiée à l'Agence de Services et de Paiements concernant l'aide au poste octroyée par le Département pour les structures porteuses d'ateliers et Chantiers d'Insertion.

Le budget Primitif 2025 du Département ne sera voté qu'au mois d'avril. Dans l'attente de ce vote et selon les termes de l'article 3 de la convention, les avances se baseront sur la dotation 2024 soit 329 008.52 €.

Vous trouverez en pièce jointe une copie de la délibération autorisant les dépenses et recettes dans la limite du montant inscrit au budget 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente du Conseil départemental,